

ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4 PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 8 JUIN

TEMPS PERDU

Séance perdue, disait-on en parlant du débat de lundi; séance humiliante et attristante, que la discussion de mardi. Non pas que la Chambre soit reprochable en sa tenue au cours de ce lamentable incident, mais, tant par sa nature même que par la manière dont il a été traité, un pareil sujet ne pouvait ni ne devait être porté à la tribune française.

Quelques personnes se sont étonnées que M. le général Mercier ait accepté de répondre à la question qui lui était posée. Il l'eût déclinée que la situation n'eût pas été meilleure. L'auteur de la question avait été convié par le ministre à venir lui apporter dans son cabinet les prétendues preuves, ou commencements de preuves, en sa possession; mais il tenait avant toutes choses à obtenir la « publicité » pour ses allégations; si donc, on eût refusé le rendez-vous sollicité par lui, il eût tout aussitôt transformé sa question en interpellation, et la discussion se fût ouverte dans le délai maximum d'un mois. Dès lors, le dédain qu'aurait opposé le ministre ne pouvant être qu'éphémère, autant valait en finir.

Ces révélations, ou soi-disant telles, on les a eues. L'orateur qui les a présentées s'est complu à les détailler. Nous ne les discuterons pas. Nous estimons que, fût-il fondé, le raisonnement auquel il s'est livré était et demeure déplacé: déplacé mardi à la Chambre, qui n'a ni à juger des individualités, ni à répondre à des articles de journaux; déplacé dans la presse même, qui devrait, par patriotisme tout au moins, s'interdire d'aborder certaines matières.

C'est, en effet, au premier chef, une question de presse qui est en jeu dans les circonstances présentes. Voici deux fois, en moins de huit jours, que la fantaisie d'un reporter ou le zèle d'un interviewer trouve son écho, et son écho beaucoup trop retentissant, au Palais-Bourbon. Voici deux jours que l'initiative de députés qui cherchent à satisfaire un intérêt de parti, notre Parlement est occupé à procurer au public ou des compléments d'informations ou des rectifications. Nous ne pensons pas que telle soit la destination des Chambres.

Nous ne croyons pas non plus que les journaux fassent œuvre saine en allant quérir n'importe où et n'importe comment des nouvelles sensationnelles qui, uniquement destinées tout d'abord à intéresser le lecteur, ont ensuite, en dépit des intentions de leurs auteurs, le contre-coup le plus grave sur l'état moral du pays.

Mais au moins, si les publicistes n'ont pas un sentiment suffisant de leur responsabilité, qu'on laisse à la liberté de la presse le soin de remédier au mal que cette même liberté fait naître. Dans un temps où il est permis de tout écrire, et par cela seul l'on peut tout écrire, le Parlement doit se décharger des besognes secondaires que d'autres organes de l'opinion peuvent accomplir à sa place. La journée du 5 juin a fini par où elle aurait dû commencer: du moment où elle voulait de la « publicité » pour son intervention, l'auteur de l'incident devait le chercher uniquement

dans la presse, sous sa responsabilité personnelle, et sans prétendre associer la Chambre à sa maladroite entreprise.

La Présidence de la République

D'ici à la fin de l'année, la question de la Présidence va être au fond de toutes les intrigues, de toutes les combinaisons parlementaires.

Au lieu de nous demander qui sera Président en décembre 1894, nous voudrions qu'on examinât la question à un point de vue tout différent.

A quoi sert la Présidence de la République?

A rien, évidemment, telle qu'elle est constituée.

L'Exécutif choisit les ministres, mais, par suite de la singulière composition des assemblées parlementaires, il ne peut considérer comme exactes les indications que lui donnent les scrutins de coalition qui créent les crises ministérielles. Il fait donc ses choix au petit bonheur.

Il n'a pas le droit de veto et ne pourrait profiter de son droit de réclamer une seconde délibération ou de dissoudre l'Assemblée législative sans être accusé de faire un coup d'Etat.

L'institution a-t-elle du moins rendu quelques services? Non! C'est la personne et non la fonction de M. Thiers qui a rendu possible la libération du territoire, première étape du relèvement de la France.

La présidence du maréchal de Mac-Mahon a si vite constitué un désaccord entre sa fonction et ses convictions qu'il lui a fallu démissionner. M. Grévy, par indolence ou par système, a laissé s'effondrer le principe d'autorité, et M. Carnot, malgré la parfaite correction de sa conduite et sa façon très honorable de dépenser ses appointements, ne la point relevé.

Le Président ne peut revendiquer aucune influence publique ni privée: il n'en a pas le droit, d'ailleurs, de par la Constitution.

Dès lors, quel est son rôle? Il se borne à quelques réceptions honorifiques, à des actes de pure représentation qui n'ont rien d'essentiel et ne sont guère pris au sérieux.

C'est un souvenir monarchique qui survit à la monarchie, mais qui par cela même n'a aucune raison d'être. Si nous voulions des monarques, nous en avons plusieurs qui sont disponibles.

La présidence est donc inutile. Rien de plus facile que de la remplacer par quelque combinaison analogue à celle qui fonctionne en Suisse. L'Assemblée fédérale nomme le Conseil fédéral, c'est-à-dire les ministres pour trois ans; à son tour le Conseil fédéral nomme un président et un vice-président pour un an. La Suisse se trouve très bien de cet arrangement et nul pays n'est plus prospère, plus heureux, plus tranquille.

Il n'y a aucune raison pour ne pas l'imiter, sinon que l'on n'a jamais fait cela en France. C'est pourquoi il faudrait l'essayer.

Quant aux douze cent mille francs que coûte l'Exécutif, l'emploi ne sera pas non plus embarrassant à trouver. A tout hasard, on pourrait les employer à la création de la caisse des retraites ouvrières dont on ne sait où prendre les premiers fonds.

LA CHAMBRE

Séance du 7 juin

L'Opéra-Comique. — Le Congo (pas comique)

M. Georges Berry prie la Chambre de se prononcer sur le crédit d'un million trente-quatre mille francs demandé pour la reconstruction de l'Opéra-Comique.

Le crédit est concédé par 437 voix contre 33.

LE CONGO

M. Etienne interpelle le gouvernement sur la politique française en Afrique, spécialement sur les traités anglo-belge et anglo-italien.

L'orateur montre l'Angleterre sans cesse préoccupée de contrecarrer la politique coloniale de la France, méconnaissant nos droits, violant les traités et les conventions au gré de son caprice.

Il la montre sur le Niger arrêtant la mission Mizon et mettant la main sur un bâtiment français, intrigant contre nous, au Siam, s'efforçant d'arrêter notre effort au Congo.

De l'Ouganda, elle a chassé l'influence française par des massacres de catholiques et, au mépris de ces déclarations, elle a mis la main sur de beaux pays.

Il faut mettre un terme à ces manœuvres et exiger pour les droits de la France le respect qui leur est dû.

M. Deloncle succède à M. Etienne.

Il ne s'occupera que de la question du Congo. Interpellé à la Chambre des communes, sir Edouard Grey a littéralement déclaré que les droits de l'Egypte sur le Soudan égyptien avaient été formellement réservés vis-à-vis de l'Etat indépendant; et maintenant l'Angleterre distribue les territoires soudanais.

Le but de l'Angleterre, c'est de s'assurer le contrôle du Nil. La France ne le permettra pas.

M. Jules Delafosse dit que les Chambres françaises laissent compromettre les intérêts nationaux à l'étranger, sauf à interpellier le gouvernement et à formuler des plaintes ou des blâmes, lorsque le mal est fait.

Quant au gouvernement, il ne cesse d'engager les agents diplomatiques à éviter les conflits, de leur répéter: « surtout, ne faites pas d'affaires. »

Ce n'est pas les Anglais qu'il faut accuser, c'est nous-mêmes.

M. Hanotaux monte à la tribune, et annonce qu'il va donner à la Chambre des renseignements précis.

En autorisant la création de l'Etat indépendant du Congo, l'Europe a stipulé que cet Etat garderait la neutralité, accorderait aux nationaux des diverses puissances les mêmes avantages, resterait dans les limites qui lui étaient fixées, et, en outre, que la France conserverait sur les territoires de cet Etat un droit de préemption.

Cette stipulation a-t-elle été observée? Non. La Chambre peut être assurée que le gouvernement saura défendre avec sang-froid et avec énergie les droits de la France.

M. Etienne prend acte des promesses ministérielles et dépose l'ordre du jour suivant:

« La Chambre approuvant les déclarations du gouvernement et convaincue que, s'appuyant sur les engagements internationaux, il saura faire respecter les droits de la France, passe à l'ordre du jour ».

Ce texte est adopté par 527 voix contre 0.
Un tonnerre d'applaudissements répond à la proclamation du vote.

INFORMATIONS

Un nouveau groupe à la Chambre

Un certain nombre de députés constitutionnels viennent de former un groupe sous le nom de Groupe des républicains indépendants.

Les adhérents sont environ 25; parmi eux nous citerons MM. Le Gavrian, René Gautier, Brincard, Firino, Desjardins, Achille Adam, Galpin, Taillandier, Loyer, Georges Berry, Edmond Blanc, Saint.

Le groupe se place sur le terrain constitutionnel, disposé à soutenir tout Cabinet qui pratiquera une politique de modération et de paix sociale.

Le président est M. Le Gavrian; M. Firino est secrétaire et M. Desjardins questeur.

La réglementation des interpellations

M. Deloncle a soumis à cette commission deux amendements traduisant la pensée du groupe des républicains de gouvernement qui venait de se prononcer dans la réunion tenue quelques instants avant.

Au termes du premier amendement, les interpellations sur la politique intérieure qui, aujourd'hui, ne peuvent pas être renvoyées à plus d'un mois, pourraient être désormais renvoyées à plus d'un mois et même à la session suivante.

Aux termes du second amendement, après la clôture du débat sur toute interpellation, la séance devra être suspendue pendant une demi-heure afin de permettre aux membres de la Chambre de se concerter sur le choix des ordres du jour. Ce dernier amendement a été suggéré par MM. Jules Roche, Aynard et Lemercier.

Vins et boissons

La Commission relative à la suppression des droits d'octroi a adopté l'article premier des propositions de MM. Mas, Cot et Georges Berry ainsi conçu:

« Les droits d'octroi sur les vins et boissons hygiéniques seront obligatoirement supprimés dans toutes les communes à partir du 31 décembre de l'année où la loi sera promulguée.

» Les communes seront autorisées à remplacer ces recettes par toutes les taxes actuellement en usage, taxes dont d'ailleurs sera faite l'énumération. »

Encore un peu de Turpin

MM. Lagrange, Gautier et Cardane, mandataires de Turpin, se sont rendus chez M. Ch. Dupuy, président du conseil.

M. Dupuy leur a fait un accueil très courtois, et leur a dit qu'il se réjouissait de la solution patriotique qui terminait cette pénible affaire.

Quant au dépôt des plis cachetés, M. Dupuy les a assurés que ce dépôt ayant été effectué dans les formes normales, suivrait, sans que l'inventeur ait aucune crainte à concevoir, la voie normale.

Les mandataires de M. Turpin ayant fait connaître au président du conseil le télégramme

de l'inventeur demandant que les plis ne soient ouverts que devant une commission, M. Dupuy les a assurés qu'il ne perdrait pas la question de vue.

Ajoutons que le ministre du commerce a reçu de M. Turpin une demande tendant à ce que le pli contenant son brevet ne soit pas décacheté. Il est probable qu'il sera donné satisfaction à ce désir; les plis contenant l'invention ont été mis sous scellés à leur arrivée au ministère.

La santé du président du Sénat

M. Challemel-Lacour est légèrement indisposé. Il a ce qu'on appelle la diplopie, c'est-à-dire qu'il voit deux images du même objet.

La prostitution

Le Sénat a pris en considération la proposition de M. Bérenger sur la prostitution et les outrages aux bonnes mœurs.

Les familles des réservistes

La quatrième commission d'initiative vient de conclure au refus de la prise en considération de la proposition déposée par les socialistes, tendant à mettre à la charge de la nation, représentée par les communes, les départements et de l'Etat, les familles des réservistes et des territoriaux pendant les périodes dites des vingt-huit jours et des treize jours.

Suite de l'anniversaire des Journées de mai 71

Malgré les déboires qu'ils viennent d'éprouver, les comités de la « Semaine sanglante » ne se tiennent pas pour battus. L'idée de recommencer le 14 juillet prochain « la manifestation au mur des Fédérés », a été acceptée, avant-hier soir, dans une réunion tenue par ces comités. En conséquence, les mandats de tous les délégués seront prorogés jusqu'à cette époque.

Glorieux anniversaire

C'était, hier, l'anniversaire d'une des plus glorieuses journées de la campagne de Crimée. C'est le 7 juin 1855 que fut donné le premier assaut au Mamelon Vert, suivi immédiatement de la prise des « batteries blanches ».

A cette occasion, l'Association fraternelle des Criméens et des combattants de l'armée d'Orient 1854-1855 avait invité tous ses membres et leurs amis à un grand banquet dont chaque plat constituait un souvenir du glorieux épisode fêté. Qu'on en juge :

Polages

Canrobert, Turbutine
Turbot à la Kamiesch
Aloyau du Clocheton
Poulet du Monastère de Saint-Georges
Salade de la batterie Victoria
Panaché à la Karabelnaïa
Bombe aux pralines du Moulin
Clos Saint-Arnaud
Vins de Crimée
Champagne Malakoff
Café au Boulet du Camp. — Liqueurs Russes

Le matin il y avait eu messe à la Madeleine.

Lèse-majesté

Quelques jeunes Lorrains appelés au conseil de révision avaient, dans une auberge de Béchy, lacéré à coups de canne le portrait de l'Empereur. Poursuivis pour lèse-majesté, ils ont été condamnés à des peines variant entre quatre et six semaines de prison.

Les repréailles de la bière

Les propriétaires des principales salles de réunion de Berlin ont résolu de refuser leurs locaux aux socialistes et aux anarchistes, si la quarantaine contre les brasseries n'était pas levée avant le 15 juin. Les infractions à cette résolution entraîneront le paiement d'une amende de 3,000 marks.

De leur côté, les directeurs de brasseries ont pris l'engagement de ne pas livrer de bière aux propriétaires des salles qui loueraient leurs locaux aux socialistes.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 8 Juin

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

Baromètre.		Thermomètre.	
Hier soir, à 5 h.		au-dessus	13°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus	12°
Midi,	765 m/m	au-dessus	15°
Hausse,	11 m/m		
Baisse,	m/m		
Température minima de la nuit		au-dessus	9°

SAUMUR

Médailles à la gendarmerie

Nous apprenons que la Société nationale d'encouragement au bien a décerné deux médailles de vermeil aux gendarmes saumurois Dupuy et Marandeu, pour leur belle conduite lors de l'incendie qui a éclaté, l'an dernier, dans les bois de Verrie, le jour des courses.

Nos compliments affectueux aux deux géants de notre gendarmerie.

Recherche dans l'intérêt des familles

Les personnes qui auraient connu une dame MARIE PRADELLE, qui serait âgée aujourd'hui de 73 ans, et aurait épousé un cordonnier dont on ignore le nom, sont priées de passer au bureau de police.

Un ouvrier en rébellion

Hier, vers minuit, M^{me} L..., boulangère à la Croix-Verte, se présentait au poste de police et pria l'agent de planton de venir expulser un ouvrier qui, remercié par M. L..., refusait de quitter la maison et même avait frappé violemment le patron.

Les agents se rendirent à la boulangerie et trouvèrent M. L... conché, la tête enveloppée d'un bandeau. Il leur montra une large blessure

au front et des traces de blessures sur le corps, sans pouvoir toutefois indiquer l'instrument employé par l'agresseur, son ouvrier, Edouard Vergnault, avec lequel il s'était querrellé à propos du travail, et qui avait refusé de vider le plancher, malgré les sommations répétées de L...

Vergnault fut conduit au violon.

Interrogé, ce matin, au commissariat, il allégué, d'abord, qu'il avait bu un coup; puis, que M. L... était intervenu brutalement dans une querelle qu'il avait avec l'un de ses compagnons et l'a frappé du poing, en même temps que le cognait M^{me} L... et le collègue; ensuite, qu'il ne s'est servi d'aucun instrument autre que ses mains pour taper sur le patron et qu'il s'est borné à se défendre.

Prix de la viande

Voici le prix de la viande, dans les boucheries de la ville de Saumur, à dater du 9 juin :

BŒUF. — 1^{re} catégorie, 1 fr. 80; — 2^e, 1 fr. 60; — 3^e, 1 fr. 40; — 4^e, 1 fr. 20.

VEAU. — 1^{re} catégorie, 2 fr.; — 2^e, 1 fr. 80; — 3^e, 1 fr. 20.

MOUTON. — 1^{re} catégorie, 2 fr. 40; — 2^e, 2 fr. 20; — 3^e, 1 fr. 40; — 4^e, 1 fr. 20.

Le Syndic, J. CORBINEAU.

Les vacances scolaires

Les vacances de l'enseignement primaire et des classes maternelles sont ainsi fixées :

Pour les écoles primaires supérieures, du 28 juillet au soir au 27 septembre inclus.

Pour les écoles élémentaires, du 23 juillet au soir également jusqu'au 9 septembre inclus.

Dans les écoles maternelles à une classe, les vacances auront une durée d'un mois, du 1^{er} août au 1^{er} septembre.

Dans les mêmes écoles à plusieurs classes, du 1^{er} au 15 août seulement.

Les colis postaux

Il résulte d'un relevé fourni par les Compagnies de chemins de fer que le nombre des colis postaux transportés en 1893 a dépassé trente-neuf millions.

Des irrégularités encore assez nombreuses ayant été signalées par les chambres de commerce à la direction générale des Postes et Télégraphes, les Compagnies vont étudier de nouvelles mesures pour augmenter la sécurité des colis, tant en cours de transport qu'au départ et à l'arrivée.

SAINT-CLÉMENT-DES-LEVÉES

Découverte d'un cadavre

Mardi dernier, vers 6 heures du soir, à Saint-Clément-des-Levées, un marinier aperçut flottant sur l'eau et retira le cadavre d'un inconnu qu'on déposa sur le quai, près de la Mairie.

La gendarmerie de Genes, prévenue de

cette découverte, vint, accompagnée de M. le docteur Payraudeau, procéder à une enquête.

Voici le signalement du mort inconnu :

Age, 30 à 35 ans; taille de 1^m80; moustache et cheveux noirs, deux chemises et caleçon de coton, pantalon gris à petits carreaux, ceinture de flanelle bleue et autre ceinture de cuir, gilet de coton gris, deux blouses bleues superposées; chaussé de bottes. Pas de marques sur le linge ni sur le mouchoir; pas de papiers.

M. le docteur Payraudeau a conclu à une mort, sans violence, volontaire ou accidentelle par submersion, remontant de 8 à 12 jours.

On croit que ce cadavre est celui de l'ivrogne tombé accidentellement, il y a huit jours, du quai de la Marine à Saumur dans la Loire, et qu'on supposait toucheur de bœufs chez M. Froger, à Longué.

CHACÉ

Vol de chaudières

Dans la nuit du 4 au 5 juin, des voleurs ont dérobé, au préjudice de M. Duveau, propriétaire à Chacé, deux chaudières estimées 30 fr., l'une de cuivre rouge contenant 100 litres, l'autre en cuivre jaune contenant de dix à douze litres.

La cour où se trouvaient ces chaudières est close de murs et le portail en était fermé à clé. On ignore comment les malfaiteurs se sont introduits.

Les recherches opérées chez les brocanteurs de Saumur n'ont produit aucun résultat.

Ville de Montreuil-Bellay

MUSIQUE MUNICIPALE

Programme

Des morceaux qui seront exécutés, sur le Mail, dimanche 10 juin 1894, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

1. Allegro militaire..... X...
2. Roses et Mugnets, mazurha... C. MOUGEOT.
3. Cécile, fantaisie..... G. MORAND.
4. La Valse des fiancés..... C. MOUGEOT.
5. Le Bon camarade, pas redoublé..... A. ARNOUX.

Le Chef de musique, A. FERNAY.

Rallye Paper

Avant-hier, le colonel et les officiers du 25^e dragons ont offerts aux Angevins, dans les prairies d'Ecouflant, une fête merveilleusement organisée et favorisée par un temps très doux.

Un rallye a été couru par les officiers et quelques gentlemen en habit rouge.

Le départ a été donné vers trois heures, au Pont-des-Filles. L'arrivée était au lieu dit Les Aubas.

MM. de Sipièrre, de Rosambo et Lieutaud ont brillamment gagné leurs flots du ruban.

Un vin d'honneur a été offert à tous les invités.

MM. les généraux d'Esclévin et Faugeron

LES COUTEAUX D'OR

Par PAUL FÉVAL

Heuri mit la main sur le loquet de la porte, mais il se ravisa.

— Le jardin a une sortie par derrière, je crois? demanda-t-il.

— Sur la rue Saint-Jean, répondit Benoît.

— Prends la clef et reconduis-moi.

Le propriétaire obéit. Il n'était pas fâché d'avoir un compagnon pour entrer dans son parc et appeler Mohican, car il gardait un vague espoir.

Mohican, ce terrible gardien, tué par un seul homme sans qu'il eût eu le temps de pousser un hurlement de détresse! ceci lui paraissait à bon droit un fait invraisemblable.

Ils passèrent tous deux dans la salle à manger, dont la porte-fenêtre s'ouvrait sur le jardin.

Du seuil où il s'arrêta, Benoît jeta son regard perçant à la ronde.

Tout était silence et immobilité.

Au premier aspect, nulle tache ne se mon-

trait sur le blanc tapis de neige.

— Tay, vieux! tay, Mohican! tay, tay, tay!

— S'il vous a entendu appeler le chien Mohican, dit Henri, il a dû rire en l'étranglant. L'Indien a eu la petite pièce avant la grande.

— Par où serait-il entré? murmura Benoît, par où serait-il sorti? son passage aurait laissé des marques.

— Qu'est-ce donc que cela? demanda le vicomte.

Son doigt désignait une petite éminence au centre de la pelouse qui faisait face à la porte-fenêtre.

— Je ne sais pas, balbutia Benoît qui pâlit.

— Ce doit être le tombeau du pauvre Mohican, dit le vicomte.

Benoît s'élança et se mit à déblayer des deux mains. Le poil fauve du grand chien se montra bientôt sous la neige.

Benoît se releva.

Malgré le froid qu'il faisait, son front était tout inondé de sueur.

Ce n'était pas l'idée de son chien mort qui le tenait, et quand il parla, ce ne fut pas de son chien.

— IL était là, dit-il à voix basse, à vingt pas de ma fenêtre; IL pouvait me voir!

Un tremblement agitait tous ses membres.

— Allons, mon bon, dit Henri, vous ne pouvez plus douter. Ce soir, vous aurez du monde ici et vous barricaderez vos volets. N'oubliez pas que je vous attends à six heures. Au revoir!

Ils traversèrent le jardin; Benoît ouvrit la porte. Le vicomte sortit.

Une fois dans la rue Saint-Jean, il jeta à droite et à gauche un coup d'œil soupçonneux.

La rue était déserte; le vicomte remonta son collet de fourrure de manière à cacher son visage.

Au lieu de rentrer, Benoît ferma la porte en dehors à double tour.

— Je comprends, fit Henri; nous avons décidément peur. Nous ne voulons pas rester là-dedans tout seul, et nous allons nous mettre en besogne. C'est au mieux. A tantôt!

Il se mit en marche à grands pas vers la rue des Saussaies pour gagner la barrière Montmartre.

Benoît tira de sa poche un bonnet de laine qu'il enfonça sur ses yeux. Il partit avec son costume de maison: veste étouffée, pantalon à pieds, gros sabots fourrés de peau de mou-

ton, et tourna la rue Saint-Denis pour descendre vers la plaine.

— J'ai fait de fameux détours bien souvent, pensa-t-il avec mélancolie, pour ne point passer devant le cabaret du père Soulas, où les anciens se réunissaient: je craignais d'être reconnu. Maintenant, il faut que je me fourre là-dedans jusqu'au cou.

Quelque vingt minutes après, il entra dans un petit bouchon isolé, situé en dehors des fortifications, sur le prolongement de la rue des Poissonniers.

Il y avait là des gens qui buvaient, qui fumaient et qui échangeaient de mauvaises nouvelles.

— Une poire de picton! dit-il en s'asseyant tout seul à une table.

Et quand il eut bu:

— J'ai la vue basse, les camaros, reprit-il, si j'avais seulement apporté mes lunettes, je reconnaîtrais bien quelque vieux zig parmi vous.

On le regardait avec une défiance croissante.

L'homme qui lui avait servi sa bouteille n'était pas le père Soulas; Benoît demanda de ses nouvelles.

— Il a « changé d'air », lui fut-il répondu

étaient présents, ainsi qu'un grand nombre d'officiers de toutes armes et une nombreuse assistance féminine.

A cinq heures, tout était terminé et l'on s'est séparé enchanté de la bonne après-midi que l'on avait passée.

Une arrestation

Le sieur Léon Meunier, habitant Saint-Maurille, vient d'être arrêté. Cet individu passe pour être l'auteur de la tentative de déraillement qui a eu lieu, le mois dernier, aux Grandes-Plaines, près les Ponts-de-Cé, et dont nous avons rendu compte.

C'est un anarchiste reconnu en relations suivies avec le groupe angevin.

Les soupçons, au sujet du déraillement, paraissent très sérieux: il ne peut fournir l'emploi de son temps et son signalement répond à celui de l'individu aperçu sur la ligne.

Espérons que la justice fera le jour sur cette affaire, car on ne peut douter que si la tentative avait réussi, une effroyable catastrophe aurait eu lieu.

Accident sur la ligne des chemins de fer de l'Anjou

Lundi dernier, 4 juin, le train qui doit arriver à 6 h. 30 du soir à Angers, a subi une heure de retard par suite d'un accident à la machine.

Au lieu dit le Moulin-du-Pin, en avant de Fontaine-Guérin, un des tiroirs de la machine a crevé; on a dû la raccommoier avec des morceaux de bois.

Déjà le 28 mai dernier, au même endroit, il était arrivé à la machine un accident qui avait occasionné trois heures de retard.

Un record départemental

On annonce que deux cyclistes angevins, MM. Nachtigall et Mondoux, ont l'intention d'établir le record du tour du département, soit environ 600 kilomètres. Il comptent l'établir en vingt-quatre heures et se mettre en route dans la première quinzaine de juin. Leur entraînement se fait en ce moment sur un parcours de 200 kilomètres.

Epidémie de rougeole

On signale à Tours, dans le quartier de la Riche, une épidémie de rougeole.

Beaucoup d'enfants en sont atteints. On cite notamment une malheureuse famille qui a eu la douleur de perdre deux enfants en huit jours.

Empoisonnement par des champignons

Mercredi soir, la femme Ernest Girard, de la commune de Civaux (Vienne), mangée des champignons, avec ses deux enfants.

Son mari était absent.

La mère et les deux enfants furent pris d'une indisposition, le soir même.

sèchement.

— Pour combien de temps ?

— Il est cocarde (condamné à perpétuité), répliqua le cabaretier.

— Tant pis ! le pauvre bonhomme ! Janet Lurieux est-il ici ?

— Janet Lurieux l'a montée.

— Pas possible ! et le Rémouleur ?

— Le voici, le Rémouleur, dit une grosse voix au fond de la salle.

En même temps, un grand gaillard déhanché, vêtu d'un paletot noisette, boutonné de fond en comble, mais pas assez pour cacher l'absence de la chemise, sortit des rangs et vint se placer devant Benoit.

— Que lui veux-tu au Rémouleur ? ajouta-t-il, rudement.

— Un verre, ici ! dit Benoit.

Son regard se tourna vers la porte. Deux ou trois coquins à mines ultra-patibulaires interceptaient déjà le passage.

— C'est ça, fit Benoit avec calme, ne laissez plus entrer personne.

— Ni sortir ! ajouta le Rémouleur d'un air significatif.

Benoit emplît les deux verres et en offrit un au bandit en disant :

Le docteur Litardière, de Lussac, appelé seulement le vendredi, n'a pu arrêter les ravages de l'empoisonnement chez les deux enfants.

Le garçon, âgé de 6 ans, et la fillette, âgée de 10 ans, sont morts samedi.

Le père, hors de danger, se ressentira pendant longtemps de cet empoisonnement.

Mauvais contribuables

Les chiens sont mauvais contribuables. Sur 200,000, à peine 80,000 payent la taxe. Les autres abusent de leur flair et de leurs facilités vagabondes pour se dérober aux recherches des bipèdes de l'administration.

Aussi le fisc, voyant l'impuissance de ses propres limiers, a imaginé autre chose. Très chien de sa nature, lui aussi, il n'entend pas que de vulgaires toutous lui volent son dû. Il vient de leur faire une niche.

Tout chien est déjà tenu de porter un collier. Dorénavant, ce collier devra être estampillé par l'administration.

Des fonctionnaires vérifieront les susdits colliers, et les quadrupèdes délinquants, appréhendés au corps, pourront être traduits devant le percepteur, lequel saura montrer les dents et leur faire payer double taxe.

Les passages à niveau

Sur les grandes lignes de chemins de fer, les passages à niveau sont, la nuit, fermés par une barrière cadenassée, et ces barrières sont éclairées par une lanterne; mais le vent éteint parfois les lumières, et les vélocipédistes qui arrivent à toutes pédales risquent de briser leur machine ou leur tête.

On annonce que les chefs de section d'exploitation ont reçu l'ordre de faire blanchir la partie supérieure de toutes ces barrières de chaque côté de la voie, de façon à les rendre visibles par les nuits sombres et à éviter ainsi des accidents.

Une requête exaucée

La direction générale des contributions indirectes vient de prendre une décision très intéressante à la suite des vœux formulés, à différentes reprises, par des Conseils généraux.

Les viticulteurs récoltants vont être admis, sans délai, au régime adopté pour les négociants qui expédient ou reçoivent, en vertu d'un seul acquit-à-caution, un chargement trop considérable pour être transporté en un seul voyage.

A cet effet, un seul passavant, valable pour la journée entière, sera délivré à chaque propriétaire qui en fera la demande pour l'ensemble des vins à destination d'une même cave, sous la condition qu'il sera livré ensuite, pour chaque transport partiel, un bulletin de subdivision.

— Eh bien ! ma vieille, c'est pourtant vrai que je ne l'aurais pas reconnu !

Le Rémouleur repoussa le verre.

— Je ne bois qu'avec les amis, répondit-il fièrement ; je ne t'ai jamais vu !

— Elle est bonne ! s'écria Benoit, qui ôta son bonnet : approche ici voir.

Il lui glissa quelques mots à l'oreille.

— Poivre-et-Sel ! fit le Rémouleur en reculant : hohé ! les vétérans ! c'est Lampion dit Poivre-et-Sel, dit Béquillard.

Il prit le verre et le vida d'un trait.

Les habitués du cabaret, qui étaient trop jeunes coquins pour se rappeler Lampion dit Poivre-et-Sel, etc., se remirent à causer et à boire.

(A suivre.)

Les enfants bavards.

Au moment où madame terminait sa toilette pour sortir, arrive une amie en visite imprévue. On envoie bébé au salon.

— Ta maman est là ?

— Oui, Madame.

— Elle ne m'attendait pas, hein ?

— Pour sûr... même qu'elle a dit que, si elle avait su, on serait sorti plus tôt !

Courses de La Roche-sur-Yon

Les courses de La Roche-sur-Yon auront lieu le dimanche 1^{er} et le lundi 2 juillet.

Sept épreuves seront courues pendant chaque journée.

Cavalcade à Clisson

Le 19 août, il y aura à Clisson une cavalcade historique représentant l'arrivée à son château du connétable Ollivier de Clisson.

État-civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 6 juin. — Angèle-Rachel Appert, à l'Hospice.

DÉCÈS

Le 7 juin. — Jacques Brouhena, chauffeur, 49 ans, époux de Joséphine Mancis, place du Mouton; — Gabrielle Pauline, épouse de François Ballier, sans profession, 64 ans 1/2, rue de Fenet, 80.

Bulletin Militaire

Concours pour l'emploi de vélocipédistes militaires

Un concours pour l'emploi de vélocipédistes militaires aura lieu le 24 juin courant.

Les réservistes et hommes de l'armée territoriale de toutes classes et de toutes les armes peuvent prendre part au concours.

Les candidats devront adresser le plus tôt possible une demande écrite au colonel, commandant le régiment de leur arme, et dans la subdivision de leur résidence ou, à défaut de régiment de l'arme, au colonel commandant le régiment d'infanterie de la subdivision.

Les candidats subiront d'abord une visite médicale, puis prendront part à une course sur route (90 kilomètres au moins en moins de six heures pour les candidats à l'emploi de vélocipédistes dans les états-majors ou la cavalerie; 48 kilomètres en moins de quatre heures pour les autres corps ou service).

Il n'y aura pas d'examen oral.

Propositions pour le grade de lieutenant dans la réserve et dans l'armée territoriale.

Les commandants de corps d'armée viennent d'être invités par le ministre de la guerre à lui soumettre des propositions pour la nomination au grade de lieutenant des sous-lieutenants de réserve et de l'armée territoriale qui, ayant quitté l'armée active par suite de démission, auraient accompli plus de deux années de grade de sous-lieutenant dans les corps actifs avant leur affectation à la réserve ou à l'armée territoriale.

Il est bien entendu que ces officiers devront justifier les propositions dont ils seraient l'objet par leur conduite, leur manière de servir et leurs aptitudes professionnelles.

Suppression des bataillons

Le Ministre de la guerre a décidé que le numérotage des compagnies par bataillons serait supprimé.

Les compagnies numérotées de 1 à 30 dans chaque corps d'infanterie (régiment actif, régiment de réserve et dépôt).

Cette mesure est prise dans le but de faciliter l'établissement des pièces administratives.

BULLETIN FINANCIER

7 juin 1894.

On avait repris trop vite hier en clôture sur nos rentes et aujourd'hui on recule. On commence à s'inquiéter de la question du budget

et de la probabilité d'un gros emprunt. En réalité on broie du noir.

Le bilan de la banque publié aujourd'hui accuse les difficultés suivantes. A l'actif l'encaisse métallique augmente de 5 millions. Le portefeuille de Paris diminue de 100 millions, celui de la province de 75 millions.

Au passif, la circulation des billets diminue de 97 millions, le compte courant du Trésor de 116 millions revient à 115 millions.

Le 3 0/0 est à 100.17.

Nous relevons le Foncier à 961.25. La Banque de Paris à 613.75 et le Crédit Lyonnais à 741.25.

L'Italien est ferme à 79.10. L'Extérieure cote 65 5/8.

Le 4 0/0 ottoman finit à 24.67 1/2.

La Banque de Paris, la Banque ottomane et la Société Générale, ouvrent dès aujourd'hui et jusqu'au 14 juin leurs guichets à l'émission de 119,254 obligations de 500 3 0/0 du chemin de fer de jonction de Salonique à Constantinople.

Les titres, remboursable au pair en 93 ans, sont émis à 321 fr. On sait que le gouvernement ottoman a garanti pendant 99 ans une recette brute annuelle de 15,500 fr. par kilomètre. Le conseil de la dette ottomane a accepté la gestion de cette garantie.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

Le meilleur *dépuratif tonique et reconstituant des forces* est la *Tisane Dussolin*, dont on prend une cueillerée à café chaque matin.

Conversion et Remboursement

EMPRUNTS OTTOMANS

5 0/0 de 1854 et 4 1/4 0/0 de 1871

au moyen de l'émission d'un

EMPRUNT 3 1/2 0/0 DE LIV. ST. 8,212,340

CAPITAL NOMINAL

Garanti par le Tribut d'Egypte.

La Conversion aura lieu à Londres

jusqu'au 14 juin inclusivement

Le nouvel Emprunt 3 1/2 0/0 est émis à 94 0/0. Contre £ 100, capital nominal des Emprunts 1854 et 1871, on recevra £ 100, capital nominal du nouvel Emprunt 3 1/2 0/0, jouissance 15 juillet, plus une soule de Liv. st. 6 et les intérêts courus jusqu'au 15 juillet, soit en tout :

£ 7.65 4d pour £ 100. Capital nominal. Emprunt 1854.

£ 7.25 4d pour £ 100. Capital nominal. Emprunt 1871.

Les titres pourront être déposés pour la conversion : à Paris, chez MM. de Rothschild frères, qui les transmettront sans frais à Londres. Les titres correspondants du nouvel Emprunt 3 1/2 0/0 seront délivrés à Paris munis du Timbre Français et les soultes seront payées au change du jour sur Londres.

Les titres des Emprunts 1854 et 1871 qui n'auront pas été présentés à la conversion seront remboursés au pair à une date qui sera fixée ultérieurement.

Déclaration faite au Timbre le 10 mai 1894

Co DU CHEMIN DE FER OTTOMAN DE JONCTION SALONIQUE - CONSTANTINOPLE

119,254 Obligations de 500 francs 3 0/0

Intérêt annuel : 15 francs,

payable par moitié les 15 avril et 15 octobre

SOUS DÉDUCTION DES IMPOTS

Remboursement à 500 fr., en 93 ans, par tirages annuels.

PREMIER REMBOURSEMENT LE 15 OCTOBRE 1897

Ces Obligations forment le solde

de l'Emprunt de 320,000 Obligations qui constitue

l'unique charge de la ligne.

Le Gouvernement Impérial Ottoman a garanti, pendant 99 ans, une recette brute annuelle de 15,500 fr. par kil. Le Conseil de la Dette Ottomane a accepté la gestion de cette garantie.

PRIX D'ÉMISSION: FR. 321

JOUISSANCE DU 15 AVRIL 1894

PAYABLES (Fr. 50 en souscrivant ;
» 71 à la répartition, du 22 au 27 juin 1894 ;
» 100 du 20 au 25 juillet 1894 ;
» 100 du 20 au 25 août 1894.)

Prix de l'obligation libérée à la répartition: Fr. 320

On souscrit le 14 juin 1894

ET, DES AUJOURD'HUI, PAR CORRESPONDANCE

à PARIS (BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE, 7, rue Meyerbeer ;
BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS, 3, rue d'Antin ;
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, 54, r. de Provençe et dans ses Bureaux de quartier ;
et dans leurs Agences et Succursales en France et à l'Étranger
LA COTE OFFICIELLE SERA DEMANDÉE

ON SOUSCRIT A LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, 28, RUE BEAUREPAIRE, SAUMUR

Ne demandez chez votre Epicier que du



TAPIOCA RILS

c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Épiceries et de Comestibles.

Vente en Gros: 262, Boulevard Voltaire, 262 - PARIS.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Mai-Septembre 1894

Billets d'aller et retour de famille pour les stations thermales de Chamblet-Néris (Néris), Evaux-les-Bains, Moulins (Bourbon-l'Archambault), Laqueuille (la Bourboule et le Mont-Dore), Royat, Rocamadour (Miers), Vic-sur-Cère.

Réduction de 50 0/0 pour chaque membre de la famille en plus du deuxième.

Il est délivré, du 15 mai au 15 septembre, dans toutes les gares du réseau d'Orléans, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble, des billets d'aller et retour collectifs de 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour les stations ci-dessus indiquées.

Les billets sont établis par l'itinéraire à la

convenance du public; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'aller et au retour.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples ordinaires le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux.

La durée de validité des billets, à compter du jour du départ, ce jour non compris, est de 30 jours.

Cette durée peut être prorogée une ou plusieurs fois d'une période de quinze jours. Chaque période de prolongation part de l'expiration de la période précédente et donne lieu à la perception d'un supplément de 10 0/0 du prix total du billet.

La prolongation ne peut être demandée que pour les billets non périmés.

Avis. — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au bureau du correspondant de la Compagnie, à Laqueuille, des billets d'aller et retour réduits de 25 0/0 pour le Mont-Dore et la Bourboule.

Les demandes de billets doivent être faites,

quatre jours au moins avant celui de départ, à la gare où le voyage doit être commencé.

Marché de Saumur du Samedi 2 Juin

Froment-commerce, l'hectolitre	15	Bœuf 1 60, vache, kil.	1 80
id. halle (moyenne)	14 45	Veau	2 20
Métail	—	Mouton	2 60
Seigle	—	Porc	2
Orge	—	Poulets la couple	4
Avoine	11	Dindonneaux	—
Sarrasin	14	Canards	4 50
Haricots blancs	34	Oies	8
Haricots rouges	32	Beurre le kilog.	2 10
Fèves	—	(Eufs la douzaine	— 90
Noix	9	Foin, la charretée de	—
Châtaignes	—	780 kilog.	100
Sel les 100 kil.	15	Luzerne	95
Son	14	Paille	70
Pommes de terre, la barrique,	14	Huile de noix, 50 kil.	130
Farine, la culasse de	43	Chanvre 1 ^{re} qualité	—
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	id. 2 ^e	—
id. 2 ^e id. Of. 30	—	id. 3 ^e	—
id. 3 ^e id. Of. 28	—	Charbon de bois, les	—
		100 kilog.	16
		Charbon de terre	4

Cours des Vins.

Rouges.	
Souzay et environs	la barrique 90 à 100
Champigny	110 à 130
Varrains	90 à 100
Bourgueil	100 à 110
Restigné	100 à 110
Chinon	80 à 90
Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 75 à 80
Ordinaires, environs de Saumur	70 à 75
Saint-Léger et environs	70 à 75
Varrains et environs	70 à 75
Le Puy-Notre-Dame et environs	65 à 70
La Vienne	65 à 70

Entre titis :
— Dis-moi, Polyte, quoi qui t'effrayerait le plus si t'étais député et que tu montes à la tribune ?
— Moi ! c'est le verre d'eau.

Le Gérant, L. DELAUNAY.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 JUIN

FONDS		Est.	937	VALEURS DIVERSES		Russe 4 0/0 1893	100 50	Bons de lot de 100 fr.	52 50
3 0/0	100 70	Obl. 3 0/0 nouv.	457 79	Gaz pour l'étranger	596	4 0/0 Consolid. 1 ^{re} et 2 ^e série	100 75	VALEURS FRANÇAISES	
3 0/0 amortissable	100 20	Lyon-Méditerranée	1240	Gaz Compagnie parisienne	1090	3 0/0 or 1891	89 30	OBLIGATIONS	
3 1/2 1894	106 87	Obl. 3 0/0	458 50	Cie Transatlantique	365	Crédit foncier égyptien	—	Chemins Brésiliens 4 1/2	360
SOCIÉTÉS DE CRÉDIT				Midi	1145	VILLE DE PARIS		Eaux Compagnie générale 3 0/0	—
Banque de France	3000	Obl. 3 0/0 nouv.	453	Omnibus de Paris	1020	Oblig. 1855-60 3 0/0	576	Gaz Compagnie parisienne 5 0/0	519
Comptoir national d'Escompte	506 50	Nord	1832 50	Suez (actions)	2865	1865 4 0/0	554	Fiv-s-Lille	490
Crédit Foncier	965	Obl. 3 0/0 nouv.	469	FONDS ÉTRANGERS		1869 3 0/0	430 50	Transatlantique 3 0/0	320
Crédit Industriel	—	Orléans	1435	Anglais 2 3/4	102	1871 3 0/0	422	Panama 1 ^{re} série 6 0/0	40
Crédit Lyonnais	740	Obl. 3 0/0 1884 nouv.	456	Autriche 4 0/0 or	98 30	1886 3 0/0	417 50	2 ^e série 6 0/0	38
Société Générale	456	Ouest	1095	Egypte Dette unifiée	103 90	1894 2 1/2 0/0	376 50	3 ^e série 6 0/0	81
CHEMINS DE FER				Ouest-Algérien	463	CRÉDIT FONCIER		à lots	106 50
Est-Algérien	595	Ouest-Algérien	597 50	Communales 1879	491	Communes 1879	491	Suez 5 0/0	638
Obl. 3 0/0	428	Obl. 3 0/0 nouv.	426	Foncières 3 0/0 1879	492 50	Foncières 3 0/0 1879	492 50	3 0/0	500

Etude de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 42.

Séparation de Corps et de Biens

D'un jugement par défaut rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le 12 mai 1894, enregistré,

Aux requête, poursuite et diligence de M^{me} Marie Lemoine, épouse du sieur Eugène Guépin, ladite dame demeurant à Saumur, rue Nationale, Demanderesse, ayant M^e LE RAY pour avoué;

Contre M. Eugène Guépin, ancien forgeron, demeurant à Saumur ci-devant, et actuellement sans domicile ni résidence connus en France, Défendeur défaillant;

Il appert que :

La séparation de corps et de biens a été prononcée entre les époux Guépin-Lemoine, au profit de la femme.

Pour extrait rédigé par l'avoué soussigné.

Saumur, le 29 mai 1894.

V. LE RAY.

Assistance judiciaire, décision du 8 novembre 1893.

UNE MAISON A VENDRE OU A LOUER A Dampierre

Occupée par M^{me} veuve Michaux. S'adresser à M. JOSEPH S. HRET-TENTHALER.

A LOUER MAISON neuve AVEC JARDIN

Située au coin de la Grand'Rue et Montée-des-Moulins.

S'adresser à M. FORGEAU, rue Saint-Nicolas, 5.

A LOUER PRÉSENTEMENT Grande et vaste Maison

A l'angle des rues Beaurepaire et de la Fidélité Avec remise et écurie. Réparations au gré du locataire.

S'adresser à M. BARON, rue Beaurepaire, 14

ON DEMANDE une femme de basse-cour de 35 à 45 ans. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE Panier à 4 roues

Forme Duc

En très bon état.

S'adresser, 48, rue de Poitiers.

A dater de la Saint-Jean, le bureau de placement de M^{me} SÉCHET, fruitière, actuellement 47, rue Saint-Jean, sera transféré même rue, n° 39, maison RENÉ.

M. GALLAND, propriétaire aux Rosiers, demande pour la Saint-Jean un ménage sans enfant, le mari bon jardinier et la femme connaissant le travail de la basse-cour.

JEUNE FILLE munie de son brevet demande Leçons français et piano. S'adresser, 3, rue Traversière.



Cycles Decauville

LE DERNIER MOT DE LA PERFECTION ET DU NOY MARCHÉ

Pr route (pneus Michelin ou autres)	450 F
Pr course	500 »
De dame	450 »
"l'Épatant"	375 »
Type officier qual. sup ^{re} crux 32 ^{me}	350 »
Populaire "Petit Bourg"	300 »

LE CATALOGUE ILLUSTRÉ EST ENVOYÉ GRATIS ET FRANCO

Nos machines sont garanties contre tout vice de construction.

S'adresser à A. GUIBERT, dépositaire, rue du Temple, 5, SAUMUR

ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR

E. CHAUVEAU

SPECIALITÉ d'Huile d'Olive vierge de Nice, 1 fr. 10 le 1/2 kilo, par bonbonne de 5 kil.

PRIMEURS, arrivages tous les jours

Cerises, Abricots, Amandes vertes, Bigarreaux, Asperges et Artichauts	
RHUM, importation directe, depuis	1 50
SAMOS (recommandé) depuis	1 25
MALAGA vieux	1 50
FRONTIGNAN	2 »

Beurre de la Laiterie Angevine (St-Clément), arrivages tous les Mardis, Jendis, Samedis

Imprimerie Paul GODET, Saumur

FACTURES TOUTS FORMATS
CARTES D'ADRESSES
ETIQUETTES PARCHEMIN P^r ENVOIS
TÊTES DE LETTRES
CIRCULAIRES — ENVELOPPES
AVIS DE TRAITES — MANDATS
REÇUS & BONS à SOUCHE PERFORÉS
REGISTRES

LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL
FAIRE-PART NAISSANCE
CARTES DE VISITE
AFFICHES — PROPECTUS
PROGRAMMES P^r FÊTES & SOIRÉES
PRIX-COURANTS
MENUS EN BLANC & IMPRIMÉS
CATALOGUES — BROCHURES

Consulter les Prix de la maison avant de commissionner à l'étranger.

Établissement MAGÉ et CIVRAY

6, Rue des Boires, 3, Rue de la Chouetterie, SAUMUR

INSTALLATION SPÉCIALE Pour Noces, Banquets et Diners de famille.

Étant définitivement installés, nous pouvons mettre à la disposition des personnes qui voudront bien nous honorer de leur confiance une vaste salle à manger et salle de bal, et un riche salon de réception y adossé, salle de billard, vaste jardin. — On traite à forfait ou en détail, à des prix très modérés. — Location de service à volonté.

La maison se charge aussi des Repas de Noces, Lunchs, en dehors de Saumur.

TENTE-SALON



SOCIÉTÉ

DES

HUILES D'OLIVE DE NICE

Extrait de l'article 2 des statuts :

« La Société ne pourra vendre sous la dénomination d'Huiles d'Olive que des huiles absolument pures et sans mélange d'huile de graines. »

DÉPÔT RÉGIONAL

Maison IMBERT Fils

33, Rue d'Orléans-SAUMUR-rue Dacier, 38

Spécialité d'HUILE d'OLIVE vierge extra

DE NICE

Le flacon..... 2 fr. 80 | Le 1/2 flacon... 1 fr. 50

Les verres sont repris à 0,40 | Les verres sont repris à 0,30

En Bonbonnes en verre garnies d'Osier

De 5 kilog., 1/2 kil., 1 fr. 10. De 10 kilog., 1/2 kil., 1 fr.

Modèles déposés des emballages

Les emballages sont repris aux prix facturés

Dépôt de la Société Laitière

Des Alpes Bernoises

Lait stérilisé — Crème stérilisée

Farine lactée.



Saumur, imprimerie Paul Godet.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, SAUMUR

VINS en Cercles et en Bouteilles

Vin Rouge, Côteaux de Saumur, le litre 0 35, la pièce (225 litres) 68 fr. droits payés

Vin Blanc, Côteaux de Saumur, le litre 0 40, la pièce (225 litres) 80 fr. droits payés

26 litres pour 25. — Livraison à domicile.

RHUM Sainte-Luce, marque John Alvans, depuis 1.50 (verre compris)

Madère du Cap, depuis 1.50

Malaga vieux, depuis 1.75

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,

Maire de Saumur

1894

Le Gérant,

Certifié par l'imprimeur soussigné.